



**Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA
Caisse des Consignations**

AVIS

En exécution de l'alinéa 3 de l'article 9 de la loi du 29 avril 1999 sur les consignations, les ayants droit ci-après sont avisés, conformément à l'article 3 de l'arrêté grand-ducal du 9 juillet 1945, portant modification de la législation sur la caisse des consignations, de la déchéance au bénéfice du Trésor du droit de remboursement des sommes consignées à leur profit auprès de la Caisse des Consignations à Diekirch,

Date de la Consignation	Noms et adresses des ayants-droits	Date déchéance
04.06.1992	BECKER les consorts - prix de vente adjudication immobilière du 23.09.1986	04.06.2022
05.06.1992	pièce à conviction affaire MP c/ 1) EYDT Steve et 2) MARX Denise	08.05.2021
17.07.1992	TÖRÖK Laszlo, s.d.c., cautionnement déposé	17.07.2022
04.11.1992	JEDYNAK Jaroslaw, s.d.c., cautionnement déposé	04.11.2022
04.11.1992	FIDZIUKIEWICZ Dariusz, s.d.c., cautionnement déposé	04.11.2022